

# L'EMPREINTE DES DÉCHETS PLASTIQUES DANS LE MONDE

Vers un traité international contraignant finalisé en 2024...

Selon le ministère de l'Environnement, il y aurait actuellement, dans le monde, mille milliards de sacs plastiques utilisés.

Ces 10 dernières années, le monde a produit plus de plastique que durant les 100 années précédentes! Corinne Bussi-Copin, responsable du pôle Sciences à la Fondation de la Mer, précise: « En moins de cent ans, le plastique est devenu le 3e matériau le plus fabriqué au monde après le ciment et l'acier. En 20 ans, sa production est passée de 230 millions de tonnes à 460 millions de tonnes. »

Or un sac plastique met entre un et quatre siècles à se dégrader...

Par **Rosine Lagier**.

**L**es océans produisent des ressources naturelles essentielles pour les êtres humains et servent aussi au commerce, au transport, à l'aventure.

Ils représentent une surface de plus de 360 millions de kilomètres carrés, soit environ 72 % de la surface terrestre; avec un volume de 1 332 kilomètres cubes, ils totalisent 97 % de l'eau sur Terre.

Ils ont été longtemps soumis à la doctrine de la liberté de la mer, énoncée au XVII<sup>e</sup> siècle, qui limitait la juridiction et les droits nationaux sur les océans à une bande étroite entourant le littoral d'un pays. Le reste des océans était déclaré libre pour tous et n'appartenant à personne.

Cette situation a prévalu jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle, où des préoccupations nouvelles ont vu le jour: l'activité de flottes de pêche « industrielles », la gestion des stocks de poissons, les risques de pollution par les déchets liés aux cargos transportant des cargaisons nocives, l'activité des pétroliers, la pollution humaine...

## Des efforts internationaux sont nécessaires

L'Organisation des Nations unies, l'ONU, a facilité les efforts internationaux qui ont abouti, en 1968, à



la création d'un Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans, au-delà des limites de la juridiction nationale, à la conclusion d'un traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur les fonds marins, ainsi que dans leur sous-sol (1970), à l'adoption par l'Assemblée générale d'une Déclaration de principes juridiques régissant les utilisations du fond des mers et de ses ressources (1970) et à la tenue, en 1972 et en Suède, de la Conférence des Nations unies sur l'environnement.

En 1982, l'adoption de la Convention sur le droit de la mer, ou « Constitution de la mer », fut l'aboutissement d'un processus lancé 15 ans auparavant, l'un des instruments juridiques les plus importants du xx<sup>e</sup> siècle.

Chaque année, les Nations unies célèbrent le 8 juin la Journée mondiale de l'océan, pour rappeler l'importance des océans dans notre vie quotidienne. De nombreuses voix s'élèvent pour

alerter l'opinion publique sur l'urgence à agir pour sauvegarder ce milieu fragile. Sauvons ce qui peut encore l'être!

Dans une vidéo tournée le 8 juin 2023 au Mont-Saint-Michel, Emmanuel Macron, président de la

République, a annoncé : « 2025 sera l'année de l'océan. La France accueillera, cette année-là, la Conférence des Nations unies pour les océans et de nombreux événements seront organisés dans les écoles, les universités, les musées, les instituts de recherches, les plages, les ports ou en mer... »

Une session de cinq jours de discussions serrées s'ouvrira à Paris le lundi 29 mai 2023, sous l'égide de l'ONU. L'objectif? Avancer sur un texte que la communauté internationale espère

pouvoir signer d'ici la fin de l'année 2024 : le Traité international contraignant de lutte contre la pollution au plastique. Nous avons pu en savoir plus grâce à un contact organisé par Corinne Bussi-Copin de la Fondation de la Mer. ▶

## CHAQUE ANNÉE, LES NATIONS UNIES CÉLÈBRENT LE 8 JUIN LA JOURNÉE MONDIALE DE L'OCÉAN, POUR RAPPELER L'IMPORTANCE DES OCÉANS DANS NOTRE VIE QUOTIDIENNE.





## RENCONTRE AVEC ALEXANDRE IASCHINE, DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL À LA FONDATION DE LA MER



FONDATION  
DE LA MER



Propos recueillis  
par **Rosine Lagier**.

**Rosine Lagier:** Tout d'abord, merci de bien vouloir m'accorder cette interview. On parle beaucoup du réchauffement climatique et moins de la pollution plastique qui atteint de nos jours des proportions alarmantes. En effet, près de 80 % de tous les déchets présents dans nos océans sont des déchets d'origine plastique. Pouvez-vous nous définir l'action et les objectifs de la Fondation de la Mer ?

**Alexandre Iaschine:** La Fondation de la Mer a été créée en 2015 pour soutenir des centaines d'acteurs locaux. Elle met en œuvre des programmes pour protéger la biodiversité marine, pour lutter contre les pollutions des mers, pour soutenir la recherche, encourager l'innovation, informer et sensibiliser tous les publics. Elle est au service de tous ceux qui se mobilisent pour la protection et la gestion durable de l'océan. Depuis 2020, elle fédère des instituts scientifiques, les ministères en lien avec l'océan, 300 associations, ONG, entreprises diverses. Elle est accréditée par l'ONU pour travailler sur un traité

international contraignant qui devrait aboutir en 2024. Plus de 8 millions de tonnes de déchets plastiques atteignent les océans chaque année. Imaginez-vous un camion poubelle qui s'y déverserait chaque minute ! En 2021, plus de 200 tonnes de déchets ont été ramassées dans la nature, mobilisant 35 000 bénévoles. En quelques années, ce sont 900 tonnes de déchets qui ont été récoltées !

### Un fléau mondial !

*Le plastique peut représenter à certains endroits du globe jusqu'à 95% des déchets marins. L'intensification de la production s'explique car c'est un matériau bon marché, résistant et facile à produire. Dans le milieu naturel, le plastique ne se dégrade pas totalement, mais se fragmente en microparticules invisibles à l'œil nu. Ces « microplastiques » sont impossibles à retirer du milieu naturel.*

**R. L.:** La pollution plastique dépasse par endroits le seuil écologiquement dangereux des concentrations de microplastiques. Nettoyer, c'est bien, mais peut-être faut-il

**s'attaquer en urgence aux causes. Pouvez-vous nous expliquer ce qu'est ce traité et comment y travaillez-vous ?**

**A. I.:** INC, l'acronyme de Intergovernmental Negotiating Committee, est un mécanisme intergouvernemental de négociations qui a été mis en place à l'ONU en mars 2022, suite à une résolution historique, votée par 175 pays, de se doter du tout premier traité international juridiquement contraignant contre la pollution plastique (le Global Plastics Treaty, GPT).

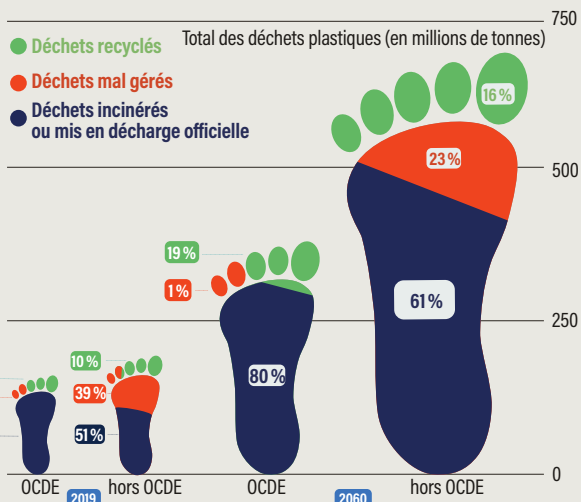
Très récemment, la France a donc accueilli, à l'Unesco, 175 pays, pour la deuxième session de négociation autour de ce traité pour lutter contre la pollution par les plastiques. En 2022, le programme pour l'environnement de l'Organisation des Nations unies a prévu cinq sessions de travail. La première s'est déroulée en Uruguay, en novembre 2022, la deuxième vient d'avoir lieu en France, la troisième se tiendra en novembre 2023, à Nairobi au Kenya, la quatrième sera au Canada, à Ottawa, au printemps 2024 et, normalement fin 2024, le traité devrait être finalisé à Séoul.

**Vers un traité contraignant et non volontaire !**



◀ **La stratégie 3R** (Réduction, Réemploi, Recyclage) pour les emballages en plastique.

▶ **L'empreinte des déchets plastiques dans le monde.** D'après les données de l'OCDE, 2022.



Les avancées peuvent paraître ténues et loin d'être gagnées: les discussions ont débuté par de vifs désaccords sur la procédure, alimentées par un certain nombre de pays producteurs de pétrole et de plastique, ainsi que par des lobbyistes des combustibles fossiles et de l'industrie pétrochimique. La majorité des États présents ont déclaré être prêts pour mettre en place les réglementations mondiales et nationales interdisant certains polymères, produits chimiques et produits en plastique particulièrement nocifs – qui pourraient inclure des microplastiques ajoutés intentionnellement et des PFAS (dits «polluants éternels»).

**R. L.:** D'après l'Unesco, les déchets plastiques causent la mort de plus d'un million d'oiseaux marins et de plus de 100 000 mammifères marins chaque année. D'après un documentaire passé sur Arte, il y aurait bientôt plus de microplastiques dans la mer que de plancton! Quels sont les objectifs à atteindre?

**A. I.:** En l'absence de mesures drastiques et radicales, les actions combinées de l'augmentation de la production de plastique, de l'augmentation de la population et de la mauvaise gestion des déchets permettent d'estimer que

les déchets qui se déversent dans les milieux naturels passeront de près de 80 à plus de 150 millions de tonnes par an d'ici 2060. Nous devons travailler sur plusieurs fronts: nous produisons mal (beaucoup de plastiques contiennent des phtalates – DEHP – et des perturbateurs endocriniens – BPA – et ont donc un impact négatif sur notre santé). Nous en consommons de plus en plus (en France, 60 kilogrammes par habitant et par an, aux États-Unis, 250 kilogrammes par an et par habitant) et nous les recyclons mal (seulement 21% en France, 9% sont recyclés dans le monde), voire pas du tout, comme les jouets par exemple (12% du plastique est incinéré). Aujourd'hui, près de 40% du plastique est utilisé pour l'emballage et 81% ont une durée d'utilisation inférieure à un an. Il y a un gros travail de conception, de revalorisation ou recyclage. Paradoxalement, les pays les plus consommateurs ne sont pas toujours les plus pollueurs. La Norvège, dans ce domaine, est un exemple à suivre. Le Rwanda s'applique pour être un bon élève!

**R. L.:** Qu'est-ce que chacun de nous peut faire? Quelle mobilisation pouvons-nous avoir?

**A. I.:** Chacun de nous peut être

un acteur du tri des déchets et être un acteur de la réduction de la pollution. Localement, des associations et des collectivités peuvent rappeler les principales actions nécessaires pour lutter contre la pollution. Nous avons calculé qu'un Européen pourrait diviser par deux sa consommation de plastique vierge d'ici 2060 si les feuilles de route par secteur établies par l'Union européenne et les engagements des industriels sont tenus. Rappelons aussi la loi Agec (du 10 février 2020), qui est une loi antigaspillage pour une économie circulaire. Composée de 130 articles, elle prévoit notamment la fin de la mise sur le marché des emballages en plastique à usage unique d'ici 2040. Tous les emballages plastiques devront contenir au moins 25% de matières premières recyclées.

*Après un court instant de réflexion, Alexandre Iaschine reprend:*

**I. A.:** La Fondation est essentiellement financée par des fonds privés: entreprises de toutes tailles mais surtout donateurs particuliers! Des dons, une façon aussi de nous aider...

Pour en savoir plus  
[www.fondationdelamer.org](http://www.fondationdelamer.org)  
[www.ungestepourlamer](http://www.ungestepourlamer)